

Strasbourg, le 30 avril 2017

CDPC-BU (2017) 2

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

Liste des décisions

Bureau

24 – 25 avril 2017

Ministère de la Justice
Prague

Réuni à Prague, République tchèque, les 24 et 25 avril 2017 sous la présidence de M. Hans-Holger Herrnfeld (Allemagne), le Bureau a décidé:

1. Ouverture de la réunion

- de remercier Mme Helena Lišuchová (République tchèque) de l'organisation de la présente réunion du Bureau à Prague;
- de convenir avec son Président que les principaux points à examiner seront 1) le mandat du CDPC pour 2018-2019 (et, plus généralement, les priorités et activités futures du CDPC), 2) la mise en œuvre du Plan d'action sur la criminalité transnationale organisée et le questionnaire révisé sur la protection des témoins, 3) les victimes et le questionnaire révisé sur l'indemnisation des victimes et 4) la conférence sur la traite des migrants;
- de prendre note des informations soumises par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC, sur

les faits récents dans les activités du Conseil de l'Europe (ci-après « le CdE ») liées aux travaux du CDPC et, notamment, la procédure d'adoption par le Comité des Ministres (ci-après « le CM ») à sa 1285^e réunion, le 3 mai 2017, de la Convention du CdE sur les infractions visant des biens culturels, et son éventuelle ouverture à la signature à Nicosie, lors de la Session ministérielle du 19 mai 2017.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour sans amendement.

3. Activités et priorités du CDPC pour 2018-2019

- de prendre note des informations présentées par le Secrétariat sur la procédure interne qui doit aboutir à l'adoption, par le CM, du mandat de tous les comités du CdE, qui devront être présentés avant la fin du mois de mai 2017. Dès lors, il sera nécessaire d'inviter le CDPC à valider son mandat par voie de procédure écrite;
- d'examiner sur quelles questions le CDPC devrait concentrer ses activités futures et de préparer un projet de mandat du CDPC pour les années 2018-2019;
- de charger le Secrétariat de soumettre ce projet de mandat à toutes les délégations du CDPC pour validation à l'issue d'une procédure écrite.

4. Activités liées au crime organisé transnational: plan d'action

- de prendre note des informations présentées par M. Jesper Hjortenbergh, coordonnateur du CDPC sur le crime organisé transnational (COT), et M. Oscar Alarcón-Jiménez, co-Secrétaire du CDPC, sur les évolutions les plus récentes intervenues dans la mise en œuvre du Plan d'action sur le COT;
- de discuter des activités suivantes qui sont en cours:
 - 1) **Protection des témoins** (« Révision de la Recommandation Rec(2005)9 sur la protection des témoins et des collaborateurs de justice »):

Le Bureau a eu un échange de vues avec M. Iwan Waltenburg, expert scientifique, sur la problématique de la protection des témoins et des collaborateurs de la justice, notamment dans la perspective d'une révision de la recommandation. L'expert a essentiellement mis l'accent sur les points suivants:

1) le rôle essentiel et unique de la recommandation du CdE sur la protection des témoins et de son utilisation par différents organismes aux niveaux national et international (tribunaux et cours internationaux, Europol, Interpol.);

2) le développement considérable de l'informatique depuis 2005 (réseaux sociaux, nouvelles technologies, déformation des traits du visage, etc.), année de la rédaction de cette recommandation, qui compromettent les programmes de protection des témoins, exposant ces derniers au danger ou facilitant l'identification des témoins et des collaborateurs de justice.

Le Bureau a remercié M. Waltenburg pour sa présentation et a examiné le questionnaire révisé sur la Recommandation Rec (2005)9 sur la protection des témoins et des collaborateurs de justice [document CDPC (2017)5_rev], modifié à l'issue de la réunion plénière du CDPC, en mars. Il a chargé le Secrétariat de l'envoyer à toutes les délégations du CDPC et de préparer un document de synthèse avec les réponses reçues, assorti d'un document d'analyse de ces réponses; il a conclu, sur la base de l'analyse des réponses au questionnaire, que la prochaine réunion du Bureau, en octobre, devrait décider si la recommandation peut être révisée et, éventuellement, définir le mandat d'un groupe restreint d'experts chargé par le CDPC de réviser la recommandation.

2) *Intensification de la coopération internationale - constitution et élargissement des réseaux:*

- **Action A2 (« Envisager la mise en place et l'utilisation de communications sécurisées pour la coopération internationale »):** M. Per Hedvall (procureur, ex-Président du PC-OC, Suède) a été désigné comme expert et chargé de préparer un rapport sur les initiatives existantes en matière de communications sécurisées, notamment dans le cadre d'Interpol (e-extradition) et de l'UE (E-codex). Son rapport sera présenté à la réunion plénière du PC-OC, en novembre.
- **Action A3 (« Renforcer l'interconnexion des réseaux judiciaires »):**
 - Mme Esther George (avocate, ancienne Procureur du Roi, Royaume-Uni) a préparé un document de travail qui identifie une liste de réseaux judiciaires internationaux pertinents pour la lutte contre le COT et décrit leurs fonctions et leurs méthodes de travail;
 - une réunion de représentants des réseaux les plus pertinents sera organisée en 2017 pour envisager les options possibles d'interconnexion et/ou de coopération de ces réseaux.
- **Action B1 (« Réviser les dispositions relatives à la coopération internationale dans les conventions du Conseil de l'Europe et les réserves/déclarations visant ces conventions »):**
 - deux documents ont été préparés par le PC-OC Mod : 1) une liste de réserves aux Conventions européennes d'extradition, d'entraide judiciaire, de transfert de procédure, relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et sur le transfèrement des personnes condamnées [document PC-OC Mod (2016)05rev3], et 2) une évaluation de ces réserves [document PC-OC Mod (2016)05rev3Add];
 - le PC-OC Mod a décidé d'identifier les réserves et déclarations qui pourraient faire obstacle à une coopération efficace dans la lutte contre le COT, et de constituer de petits groupes de travail réunissant 2 ou 3 experts du PC-OC pour vérifier avec les pays concernés s'il serait possible d'actualiser ou de retirer ces réserves.
- **Action B3 (« Conception/élaboration de formulaires types de demande »):** le PC-OC Mod a examiné la possibilité d'élaborer un formulaire type de demande d'extradition et a décidé que ce travail doit débuter dès que possible.

3) *Recouvrement des avoirs:*

- **Action B1 (« Améliorer la mise en œuvre du cadre juridique existant sur la gestion et la liquidation des avoirs criminels »):**
 - le PC-OC Mod a décidé qu'une des activités à mettre en œuvre (la rédaction d'un modèle d'accord pour le partage des avoirs entre les Etats membres) pourrait être menée en réalisant un passage en revue des textes et projets existants sur le partage des avoirs, y compris du G8, de l'ONU et de certains accords bilatéraux ;
 - de se rencontrer avant la prochaine réunion du Bureau (pendant une demi-journée) pour discuter des thèmes et actions à mettre en œuvre en 2018.

5. *Traite des migrants*

- de discuter des faits nouveaux en matière de trafic de migrants en Europe;
- d'inviter les membres du CDPC (ou leurs représentants, au cas où il ne pourrait assister en

personne) à participer à la Conférence et à jouer un rôle actif dans les débats et discussions du 23 juin, à Strasbourg. Les invitations ont été envoyées à tous les délégués du CDPC le 13 avril 2017;

- d'examiner et discuter le projet d'ordre du jour de la Conférence sur le trafic de migrants, qui se tiendra le 23 juin 2017, et de formuler quelques propositions sur la structure du programme;
- de prendre note de la manière dont l'organisation pratique de la Conférence progresse et de formuler quelques propositions sur les résultats de cette réunion, notamment dans la perspective du suivi qui devra être assuré par le CDPC;

6. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

- de prendre note du rapport de la réunion du Groupe de travail PC-CP, organisée du 10 au 12 avril 2017 [document PC-CP(2017)9], et du nouveau site Internet du PC-CP (www.coe.int/prison);

a. Organisation de la 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation, 13-14 juin 2017, Lillestrøm, Norvège

- de prendre note du projet de programme de la 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation qui se tiendra en Norvège (20-21 juin 2017) et des projets de conclusions destinés à être adoptés;

b. SPACE

- de prendre acte de la publication des Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe SPACE I et SPACE II pour 2015 (14 mars 2017) et de l'importante couverture par les médias qui a suivi les deux points presse organisés respectivement à Strasbourg et à Bruxelles les 13 et 14 mars 2017;
- d'inviter M. Marcelo Aebi, Directeur adjoint de la Faculté des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, à participer à la prochaine réunion plénière du CDPC en novembre 2017;

c. Justice réparatrice dans les services pénitentiaires et de probation

- de prendre note du document PC-CP (2017) 7rev et des informations complémentaires consignées dans le rapport de la dernière réunion du Groupe de travail PC-CP [PC-CP (2017)9];

d. Enfants de parents incarcérés

- de prendre note du document PC-CP (2017) 6rev et des informations complémentaires consignées dans le rapport de la dernière réunion du Groupe de travail PC-CP [PC-CP (2017)9];
- de discuter et de faire des commentaires sur le projet de recommandation sur les enfants de parents incarcérés;
- de charger le Secrétariat de compiler ces observations dans un document à transmettre au PC-CP, afin qu'il soit pris en compte lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP, en septembre 2017;
- de s'inquiéter du calendrier de la prochaine plénière du PC-CP, qui devrait se réunir à peine deux semaines avant la réunion plénière du CDPC. L'écart entre les deux réunions plénières est insuffisant pour permettre aux délégations du CDPC d'examiner convenablement les textes préparés par la plénière du PC-CP pour adoption définitive lors de la plénière du CDPC;
- d'inviter le Président du PC-CP à la prochaine réunion du Bureau du CDPC pour un échange de

vues ;

e. Révision du commentaire des Règles pénitentiaires européennes

- de prendre note du document PC-CP(2017)3rev et des informations complémentaires consignées dans le rapport de la dernière réunion du Groupe de travail PC-CP [PC-CP (2017)9];

f. Projet de mandat du PC-CP pour 2018-2019

- de prendre note du projet de mandat du PC-CP pour les années 2018 – 2019 et d’y apporter quelques modifications mineures;

7. Surpeuplement des prisons

- de prendre note du résumé analytique de la première réunion de son sous-groupe sur le surpeuplement des prisons, le 7 décembre 2016, La Haye (Pays-Bas), et du fait que la deuxième réunion de ce sous-groupe se tiendra le 7 juin 2017 à La Haye;
- de donner une suite favorable à l’idée d’organiser en 2018 une conférence du CdE avec la participation des acteurs essentiels du système de justice pénale impliqués dans le processus décisionnel et jouant un rôle stratégique dans la mise en œuvre des politiques et mesures qui ont un impact sur le surpeuplement des prisons en Europe;

8. Comité d’experts sur le fonctionnement des Conventions européennes dans le domaine pénal (PC-OC)

- de prendre note de la liste des décisions de la 23^e réunion du PC-OC Mod [document PC-OC Mod (2017) 3], qui s’est tenue du 28 février au 2 mars 2017, et du projet d’ordre du jour de la 72^e réunion [PC-OC(2017)OJ1], qui se tiendra du 22 au 24 mai 2017;
- de saluer les activités du PC-OC sur la mise en œuvre du Plan d’action sur le COT [document PC-OC 2016)05], et notamment l’examen: a) de l’inventaire des réserves aux traités du Conseil de l’Europe relevant du PC-OC et les propositions de suivi [document PC-OC Mod (2016)05rev3Add]; b) et du projet d’inventaire des réseaux judiciaires existants et les propositions visant à promouvoir leur interconnexion [document CDPC (2017)1rev];
- de prendre note des conclusions du PC-OC Mod sur la possibilité d’amender la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et sur les réponses au questionnaire sur l’éventuelle création d’un instrument de e-transfèrement;

9. Liens entre le crime organisé et le terrorisme

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur la Conférence sur les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, qui doit se tenir à Malaga (Espagne) les 21-22 septembre 2017, et sur l’avancement des aspects organisationnels de la Conférence, et notamment des principaux points qui seront abordés à Malaga, ainsi que de la diffusion prochaine des lettres d’invitation à tous les représentants des deux comités directeurs du CdE concernés par ces questions (CDPC et CODEXTER);

10. Terrorisme

- de prendre note des informations communiquées par le Secrétariat sur les activités les plus récentes en matière de lutte contre le terrorisme et notamment du fait que le CODEXTER travaille à l’élaboration d’une nouvelle recommandation sur les terroristes solitaires, et qu’un représentant du CDPC (de France) participe également aux réunions de ce groupe de rédaction;

11. Le rôle des victimes au sein du système de justice pénale

- d'approuver le projet de questionnaire révisé sur la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (STE n° 116), modifié suite à la dernière réunion plénière du CDPC en mars, et de charger le Secrétariat de le diffuser auprès de tous les délégués du CDPC;

12. Informations du Secrétariat

- de prendre note des informations communiquées ci-après par le Secrétariat:

a. MEDICRIME

- de saluer la décision de l'Ecole nationale espagnole de la magistrature d'organiser un stage de formation sur la convention MEDICRIME à l'intention des juges (de juin à décembre 2017);
- de prendre note du fait qu'un rapport sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la convention MEDICRIME est en cours d'élaboration;
- dans le prolongement du curriculum existant à l'intention des juges et des procureurs, de noter que la rédaction d'un curriculum à l'intention des services répressifs pourrait apporter une valeur ajoutée dans la promotion du traité;

b. Trafic d'organes humains**c. Cybercriminalité****d. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels****13. Questions diverses**

- de rappeler que quatre membres du Bureau du CDPC devront être nommés lors de la prochaine réunion plénière du CDPC;
- de charger le Secrétariat d'envoyer un appel à nominations après la prochaine réunion du Bureau;

14. Dates des prochaines réunions

- de tenir la prochaine réunion du Bureau les 2 et 3 octobre 2017 à Venise, Italie.